

**Siège Social : 36000 Châteauroux**

**Adresse : 2 Place des Cigarières**

**Date de convocation : 06 mars 2025**

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

---

Réunion du Vendredi 28 Mars 2025

**L'an deux mil vingt cinq**

**Le 28 mars,**

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de L'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 49

Votes exprimés : Pour : 31 / Contre : 0 / Abstention : 0

**Étaient présents (26)**

AUJEAN Bernard, CABIROU Frédéric, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Eric, CHENE Jean-Pierre, DAUZIER Claude, DEJOLLAT Daniel, DELYS Dominique, GIRAULT Christian, GLOMOT Pascal, GOURLAY Philippe, LANGLOIS Gaston, LEMAIGRE Patrick, LION Michel, LUMET Thierry, MOREAU Jean-Michel, PALLAS Jacques, PERSONNE Jacques, MAUBOIS Philippe, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, SALADIN Michel, SEVAULT Jean-Marc, SLEDZ Jean, TAUPIN Patrice, VIDAL Claude.

**Étaient absents (14)**

ALLARD Bernard, DRUI Martial, GARGAUD Patrick, LAROCHE Laurent, BALSAN Charles Henri, PICOUT Laurent, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, SAVY Philippe, SEMION Michel, TUAL Didier, VOITIER Brigitte, YVERNAULT Philippe.

**Étaient excusés et ont donné pouvoir (5)**

AVEROUS Gil a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis  
BAPTISTA DE HORTA Carole a donné pouvoir à PERSONNE Jacques  
IMBERT Tony a donné pouvoir à VIDAL Claude  
NAVARRO David a donné pouvoir à DAUZIER Claude  
ZECCHI Stéphane a donné pouvoir à CHENE Jean-Pierre

**Étaient excusés (4)**

BRANCHOUX Gilles, FOISEL Michel, JUDALET Patrick, VIAUD Philippe.



**Objet :            Approbation de la convention financière 2024 du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique**

Suite à la disparition progressive des tarifs réglementés de vente de gaz naturel et d'électricité appliqués en France et à l'ouverture des marchés de l'énergie les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire tous membre de l'entente « Territoire d'Énergie Centre Val de Loire » ont souhaité pouvoir mettre leurs compétences au profit des pouvoirs adjudicateurs, acheteurs de gaz naturel et/ou d'électricité, en les regroupant au sein d'un groupement de commandes d'achat d'énergies.

Ce groupement fait l'objet d'une convention constitutive qui stipule dans son article 12 relatif aux dispositions financières que le coordonnateur du groupement, à savoir le SIEIL, est indemnisé par les membres pilotes des frais afférents au fonctionnement du groupement, à la passation et à l'exécution des marchés.

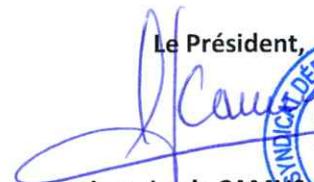
La présente convention a pour objet de définir la participation financière de chaque syndicat d'énergie aux frais du coordonnateur du groupement d'achat.

Les trois syndicats ont décidé de répartir les frais liés au groupement d'achat d'énergies au nombre de points de comptage inclus à chaque marché subséquent.

**Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :**

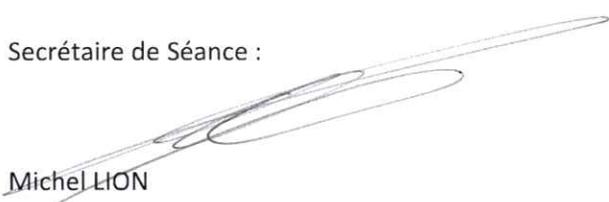
- **Article 1er** : D'approuver cette convention financière du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.
- **Article 2** : De préciser que les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice en cours.
- **Article 3** : D'autoriser M le Président à signer cette convention

Pour extrait conforme,

Le Président,  
  
Jean-Louis CAMUS



Secrétaire de Séance :

  
Michel LION

Accusé de réception en préfecture  
036-200031987-20250328-03202514-DE  
Date de télétransmission : 07/04/2025  
Date de réception préfecture : 07/04/2025